

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**PROGRAMME INDICATIF REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT URBAIN (2009-2018)
DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA**

Février 2009

SOMMAIRE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	2
1-1 : Place des villes dans la stratégie de développement de l'UEMOA	2
1-2 : Problématique du développement urbain dans l'espace UEMOA	2
1-3 : Initiatives des Etats membres face aux questions de développement urbain	5
1-4 : Justification du Programme.....	6
II- CONTENU DU PROGRAMME.....	7
2.1- Orientation stratégique et cohérence avec les autres programmes	7
2.2- Objectifs du Programme.....	7
2.3- Principales composantes	8
2.3.1- Développement urbain attractif et équilibré (annexe n° 3).....	8
2.3.2- Transports et Télécommunications (annexe n° 4)	8
2.3.3- Décentralisation et Développement Local (annexe n° 5)	9
2.3.4- Environnement et Cadre de vie (annexe n° 6)	9
2.3.5- Appui Institutionnel (annexe n° 7)	10
2.4- Coût indicatif et financement	10
III- CADRE INSTITUTIONNEL	11
3.1- Comité de pilotage	11
3.2- Comités nationaux	11
ANNEXES.....	12
Annexe n°1: Composantes du Programme Indicatif de Développement Urbain	13
Annexe n°2: Coût prévisionnel par composante et par sous-programme	14
Annexe n°3: Sous-Programmes Composante 1: Développement urbain attractif et équilibré.....	17
Annexe n°4: Sous-Programmes Composante 2: Transports et télécommunications
Annexe n°5: Sous-Programmes Composante 3: décentralisation et développement local.....	25
Annexe n°6: Sous-Programmes Composante 4: environnement et cadre de vie.....	28
Annexe n°7: Sous-Programmes de la composante 5: Appui institutionnel.....	32

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1-1 Place des villes dans la stratégie de développement de l'UEMOA

Conformément aux objectifs de son Traité constitutif, l'UEMOA s'est dotée d'une politique d'Aménagement du Territoire Communautaire adoptée par l'Acte Additionnel n° 3/2004 du 10 janvier 2004.

L'un des axes d'intervention de cette politique vise la mise en place d'une armature urbaine qui favorise la contribution des centres urbains au développement socio-économique des Etats membres et qui renforce la cohésion sociale.

Malgré les initiatives prises par les Etats sur le plan national et les efforts consentis dans le domaine urbain, les villes de l'Union restent confrontées à de multiples défis qui ne leur permettent pas de participer efficacement au développement économique, à la lutte contre la pauvreté, à la construction du marché commun régional et à l'insertion de l'Union dans les grands courants d'échanges au niveau mondial.

En effet, pour l'UEMOA, les villes revêtent une importance capitale du fait de leur rôle dans l'attractivité des activités et des investissements grâce à leur dynamisme et leur effet d'entraînement sur les économies nationales et régionales. Par conséquent, elles doivent s'inscrire comme éléments stratégiques dans l'organisation et l'animation de l'espace communautaire.

Permettre aux villes de répondre à ces attentes suppose d'une part, leur organisation en réseaux fonctionnels, capables de structurer correctement l'espace UEMOA, et d'autre part, une meilleure gestion des nombreux problèmes actuels qu'elles rencontrent. Parmi ceux-ci on peut noter, entre autres, l'insuffisante desserte et satisfaction des besoins en équipements sociaux de base, les questions foncières, l'assainissement, la paupérisation, les risques liés à l'environnement, etc.

C'est aussi développer les villes secondaires pour en faire des relais indispensables entre les zones rurales et les grandes métropoles en vue d'une meilleure redistribution du développement dans l'espace tant au niveau local, national que régional en dotant ces villes secondaires d'équipements appropriés correspondant à leur hiérarchie et à leurs fonctions.

Au regard de tout ce qui précède, la Commission a diligenté une étude sur la situation générale des questions urbaines au sein de l'espace UEMOA en vue d'une action communautaire concertée en faveur d'un programme de développement, répondant aux impératifs de relance des économies nationales, de l'intégration régionale et des préoccupations pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

1-2 : Problématique du développement urbain dans l'espace UEMOA

De toutes les transformations qui affectent l'Afrique de l'Ouest et plus particulièrement l'espace UEMOA depuis ces dernières années, le développement urbain est sans nul doute l'une des plus remarquables. Cette question se présente sous plusieurs aspects :

- Sur le plan de la démographie

La population urbaine de l'Afrique de l'Ouest, actuellement estimée à 260 millions d'habitants, a été multipliée par trois entre 1960 et 2005. Les projections indiquent que cette population pourrait atteindre et même dépasser 400 millions d'habitants à l'horizon 2025-2030.

L'espace UEMOA n'échappe pas à cette dynamique. Ainsi, avec une croissance démographique moyenne annuelle de 2,8%, la population de l'Union est passée de 34,8 millions d'habitants en 1975 à 80,7 millions d'habitants en 2005, soit une progression moyenne de 1,5 million/an sur 30 ans. Entre 2005 et 2008, elle est estimée à 87,7 millions faisant passer cette progression moyenne à 2,3 millions/an. C'est dire que les projections de 100 millions d'habitants à l'horizon 2025 seront vite dépassées surtout que le croit naturel dans beaucoup de pays est passé de 2,8% à 3,1% ces dernières années.

Par ailleurs, l'Union qui ne disposait d'aucune ville de plus d'un million d'habitants en 1960 en compte aujourd'hui cinq alors que celles de 200 000 à 1 000 000 d'habitants dépassent la douzaine.

- Sur le plan de l'armature urbaine

L'analyse de la répartition des villes dans l'espace communautaire présentait jusqu'à récemment un maillage sous-régional très disproportionné entre les pays côtiers et ceux de l'hinterland avec une concentration excessive des populations urbaines dans les zones littorales et sub-littorales. Aujourd'hui, sans pour autant avoir modifié fondamentalement cette tendance, les grandes villes des pays de l'hinterland connaissent les mêmes difficultés de croissance que celles des pays côtiers.

Cette armature urbaine déséquilibrée, avec les principales villes qui monopolisent presque tous les pouvoirs et fonctions politique et économique de l'ensemble du territoire au détriment des villes secondaires, ne favorise pas la promotion des zones rurales. Un tel phénomène devient un facteur limitant pour la participation de certaines régions à la vie économique des Etats membres de l'Union.

- Sur le plan économique

Les villes constituent généralement le lieu d'échange marchand, d'accumulation du capital, d'innovations, par conséquent des enjeux majeurs du développement. De ce fait, elles remplissent diverses fonctions économiques très importantes liées aux secteurs secondaires (activités industrielles ou minières) et tertiaire (commerce et services).

La base industrielle dont disposent les villes de l'espace UEMOA est relativement faible, et les activités minières y sont également peu développées. Certaines d'entre elles, semi-rurales, conservent encore des fonctions agricoles dans la mesure où une frange importante de leur population continue de vivre grâce aux revenus générés par l'agriculture.

En réalité, le développement urbain dans l'espace UEMOA est plus alimenté par l'exode rural et les migrations que par une demande de main d'œuvre pour le secteur secondaire. Face à la question d'accès à l'emploi, les populations actives développent des stratégies de survie et des tentatives d'intégration au tissu urbain qui s'orientent pour l'essentiel vers les activités commerciales et de services dans le secteur informel.

- Sur le plan de l'environnement et de la qualité de vie

Dans l'espace UEMOA, la croissance rapide de la population et les défaillances en matière d'aménagement ont eu des conséquences importantes sur l'environnement et le cadre de vie des populations. Parmi les questions posées à ce niveau figure la gestion du foncier et de l'habitat.

Pour le foncier, les Etats membres ont mis en place des politiques volontaristes de gestion foncière (plan cadastral, registre du foncier urbain, documents de planification urbaine) qui avaient pour objectifs de favoriser une meilleure gestion de l'espace urbain. S'agissant de l'habitat, des politiques de promotion de logement social accompagnées d'instruments et outils de financement ont été mises en œuvre.

Mais ces diverses réformes ont eu des impacts très limités malgré les efforts consentis, au regard de la prolifération d'habitats précaires et le coût élevé du foncier.

L'assainissement et l'environnement sont restés les parents pauvres des politiques urbaines dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. En effet, l'accroissement des populations, le développement industriel et des sites urbains inadaptés engendrent des risques environnementaux (gestion des déchets ménagers et industriels, des eaux pluviales et usées, pollution de l'air) auxquels les Etats membres et les collectivités territoriales n'arrivent pas à faire face.

- Sur le plan de l'Urbanisation

L'un des faits constants dans l'espace UEMOA est l'augmentation des populations des centres urbains notamment dans les principales villes. Entre 1975 et 2005, la population urbaine de l'espace UEMOA aura presque que quadruplée, passant de 6,9 millions à 24 millions d'habitants. Estimée aujourd'hui à environ 30% de la population totale, cette population urbaine qui croît annuellement de 8 à 12%/an devra représenter 50% de la population totale de l'Union en 2025.

Ce dynamisme urbain, mu plutôt par les migrations que par la croissance naturelle de la population et à laquelle les Etats et les collectivités territoriales ne sont pas visiblement préparés, est source de multiples préoccupations parmi lesquelles :

- l'insuffisance des équipements et services sociaux de base (desserte en eau, électrification, équipements administratifs, transport) ;
- les pratiques foncières illicites, sources de nombreux conflits ;
- la faiblesse des moyens financiers des municipalités, le manque d'outils de planification adaptés ;
- le chômage et la paupérisation croissante dans les zones urbaines ;
- la crise du logement et l'accroissement des bidonvilles ;
- la dégradation des conditions de vie dans les villes ;
- l'insuffisance ou la vétusté de la voirie et de l'assainissement ;
- la pression sur l'environnement et la fragilisation des écosystèmes ;
- la crise énergétique ;
- l'insécurité grandissante.

1-3 : Initiatives des Etats membres face aux questions de développement urbain

Dans le souci de répondre aux préoccupations ci-dessus soulevées, les Etats membres de l'UEMOA ont pris des initiatives en adoptant des politiques nationales de développement urbain inscrites, soit dans des politiques sectorielles, soit dans des politiques globales d'aménagement du territoire. Ces politiques de développement urbain étaient orientées principalement vers deux visions essentielles :

- la promotion des villes secondaires avec leur dotation en équipements dans l'objectif d'une meilleure structuration du territoire national par la création ou le renforcement de pôles de développement régional ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines notamment des principales villes en faisant face à l'insuffisance d'équipements et d'infrastructures sociaux de base et à la dégradation de l'environnement.

Les actions entreprises visaient entre autres :

- Sur le plan technique, l'élaboration de plusieurs outils de planification spatiale tels que les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), les Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) ou les Plan Directeurs d'Urbanisme (PDU) ;
- Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre de plusieurs programmes (Programmes d'Appui aux Communes (PAC), Programmes de Réhabilitation des Infrastructures Urbaines (PRIU), etc. et agences de développement urbains, avec l'appui des organismes de financement notamment la Banque Mondiale et le PNUD ;
- Sur le plan juridique, la prise par certains pays membres de textes et lois sur la gestion du foncier.

A partir des années 80, ces dispositions ont été complétées par la mise en œuvre de politiques de décentralisation pour permettre aux populations de participer davantage à la gestion et aux prises de décisions sur la vie de leurs cités à travers des élus locaux.

Cependant, la mise en œuvre des programmes et les mesures d'accompagnement prises ont connu beaucoup de difficultés dues aux questions financières, au manque de coordination des actions, à l'insuffisante implication des populations et aux visions trop sectorielles n'ayant pas réellement une dimension sous régionale. Ainsi, les succès enregistrés ont été mitigés.

Au total, ces mesures d'accompagnement ont été insuffisantes face à la forte croissance urbaine sous l'effet conjugué du croît naturel et des migrations. Les difficultés se sont aggravées avec la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, conduisant au ralentissement, voire l'abandon des programmes.

1-4 : Justification du Programme

Les villes, malgré les difficultés rencontrées, constituent une chance pour les économies nationales et régionales, pour le développement des pays membres et de la sous région. Elles devraient servir de vecteur de l'intégration régionale et de liens de l'espace de l'Union avec le reste du monde.

En effet, leur place capitale dans le processus d'organisation et de structuration territoriale, le support qu'elles constituent pour la production agricole et le milieu rural, leur contribution comme animatrices du réseau de la vie de relations, de pourvoyeuses d'emplois de qualité et de création de richesse devraient être mis à profit pour consolider leur rôle de moteur du développement et d'amélioration du niveau et du cadre de vie des populations.

Dans ce même cadre, il est tout aussi important de positionner les cités de l'espace UEMOA pour tirer profit des chances et des opportunités qu'offrent l'intégration et la mondialisation. Pour ce faire, il devra être tenu compte de leur vitalité et dynamisme, de leur position géographique et des fonctions nationales et sous-régionales qu'elles pourraient assurer au sein de l'Union.

Dans la perspective sous-régionale, la mise en œuvre d'un programme régional basé sur les aspirations ci-dessus mentionnées et soutenu par les politiques communes devra, à terme, permettre aux villes de l'UEMOA de mieux s'articuler et de s'organiser davantage en réseaux afin de se positionner comme vecteurs essentiels de croissance, de développement et d'intégration.

Le programme servira de référence aux villes de l'Union pour s'orienter de plus en plus vers des vocations de pôles de compétitivité, d'attractivité et de plateaux d'échanges entre la région et le reste du monde.

Par ailleurs, la mobilisation et la volonté manifestées par la Communauté internationale, à travers les différentes conférences, forums et sommets mondiaux sur les questions urbaines ces dernières années, constituent un contexte propice et un cadre favorable à la mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de ce programme qui va grandement concourir à obtenir de meilleurs résultats, dans l'optique de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Toutes ces raisons justifient aujourd'hui, la nécessité d'agir dans un cadre communautaire pour une nouvelle mobilisation en faveur d'un programme régional concerté de développement urbain.

II- CONTENU DU PROGRAMME

2.1- Orientation stratégique et cohérence avec les autres programmes

Le développement des villes est intimement lié à l'espace géographique sur lequel elles exercent un rayonnement, en l'occurrence, les territoires avec lesquelles elles entretiennent des relations fonctionnelles souvent au-delà des limites administratives.

L'orientation stratégique adoptée par le programme repose sur ce principe cardinal d'approche territoriale de développement. Cette approche vise à faire des villes des pôles d'animation et de structuration de l'espace, assurant ainsi à l'ensemble, l'attractivité des investissements et la compétitivité de l'économie territoriale. Ce faisant, elles pourront servir de relais indispensables entre elles et les zones rurales. En conséquence, la stratégie ne mise pas sur les villes comme une entité en soi, mais suivant une vision qui permette aux espaces urbains et ruraux de se compléter et de coopérer.

C'est sur une telle base que le Programme, fortement souhaité et inspiré des aspirations exprimées par les Etats et soutenu par les collectivités territoriales et autres acteurs de développement urbains qui en sont les porteurs, est bâti, avec des actions qui s'articulent autour des métropoles sous régionales, des villes capitales et la promotion de réseaux de villes intermédiaires relais, véritables pivots d'organisation et d'animation des espaces nationaux et sous régionaux.

En effet, pour élaborer le programme, la Commission a diligenté une étude pour faire le diagnostic général des questions de développement urbain au sein de l'Union. Cette étude a permis non seulement de collecter les informations, mais aussi et surtout d'échanger et de recueillir auprès des administrations, des structures et agences nationales de développement urbain ainsi que des responsables des collectivités territoriales des différents Etats membres de l'Union, les propositions de solutions appropriées à apporter aux problèmes soulevés.

Le rapport de cette étude a été examiné et validé par les experts sectoriels des Etats membres lors d'un atelier organisé du 22 au 24 août 2007 au siège de la Commission. En conséquence les projets du programme devraient pouvoir s'intégrer dans les initiatives nationales ou communautaires en cours ou à venir.

2.2- Objectifs du Programme

Sur le plan général, le Programme Indicatif Régional de Développement Urbain des Etats membres de l'UEMOA vise à faciliter les synergies dans les initiatives concertées notamment dans la mobilisation des ressources financières pour les études et la mise en œuvre des actions.

Sur le plan spécifique, le programme vise à :

- mettre en place des programmes nationaux et communautaires dans le but de renforcer le rôle moteur d'attractivité et de compétitivité des villes de l'Union ;
- améliorer les conditions et le cadre de vie des populations urbaines au sein de l'Union dans l'optique de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- amorcer la construction d'une armature et d'un maillage urbains régionaux polycentriques et plus équilibrés, grâce à l'émergence de villes secondaires et de villes relais, équipées de façon appropriée pour induire le développement ;

- renforcer les processus de décentralisation, la gouvernance et la participation citoyenne des collectivités et des divers acteurs à la vie de leurs cités.

2.3- Principales composantes

Le programme, comme indiqué dans le tableau joint en annexe n°1, comprend cinq composantes déclinées en sous programmes.

Les cinq composantes se présentent comme suit :

2.3.1- Composante n.1 : Développement urbain attractif et équilibré (annexe n° 3)

Cette composante vise à :

- favoriser un développement urbain pouvant assurer un maillage fonctionnel de l'espace sous-régional surtout en améliorant les fonctions urbaines des villes ;
- soutenir la politique d'embellissement et de rénovation des centres urbains et des principales villes ;
- renforcer la dotation des villes principales en infrastructures et équipements modernes leur permettant de jouer un rôle stratégique ;
- promouvoir le rôle métropolitain des grandes villes littorales ;
- mettre en place une stratégie de développement favorisant l'émergence des territoires de convergence économique et urbaine articulés avec des espaces ruraux notamment dans les zones transfrontalières ;

Pour atteindre ces objectifs, il est envisagé de mettre en œuvre les sous-programmes ci-dessous :

- le renforcement des principales villes ;
- le développement des villes secondaires.

Il est à noter la nécessité de mettre à niveau les villes de Niamey et de Bissau conformément aux recommandations de l'étude diagnostique

2.3.2- Composante n. 2 : Transports et Télécommunications (annexe n° 4)

Cette composante a pour objectifs de :

- développer un réseau de communication polycentrique et performant permettant une bonne connexion d'une part, de toutes les grandes villes entre elles et d'autre part, entre elles et les villes extérieures à l'espace UEMOA ;
- lutter contre les obstacles formels et informels aux mouvements des personnes et des biens ;
- appuyer la coopération et l'intégration régionales des marchés des services de transport ;
- appuyer les programmes et initiatives tendant à faciliter le développement et la pénétration des infrastructures de TIC dans toutes les villes ;
- favoriser l'accessibilité aux infrastructures de télécommunication, surtout dans les régions intérieures ;
- améliorer l'accessibilité des systèmes de transport régionaux, nationaux et locaux.

Pour atteindre ces objectifs, les Etats membres mettront en œuvre les sous-programmes portant sur :

- l'amélioration du système de transport urbain, inter urbain et régional ;
- le développement du réseau de communication transfrontalier ;
- le développement des TIC.

4.3.3- Composante n. 3 : Décentralisation et Développement Local (annexe n° 5)

Cette composante permettra de :

- créer et développer des organismes d'appui aux collectivités locales
- soutenir et renforcer le processus de décentralisation pour éviter des obstacles que peut occasionner la diversité des systèmes politiques et administratifs ;
- développer des outils de mise en cohérence des politiques et stratégies en matière de décentralisation et de développement local.
- renforcer les capacités techniques d'intervention des collectivités territoriales et autres acteurs en matière de conception et de planification participative ;

Pour atteindre ces objectifs, il sera mis en œuvre les sous-programmes ci-dessous :

- la promotion de l'intercommunalité et des espaces transfrontaliers ;
- l'appui au développement des communes.

Parallèlement à ces actions nationales, la Commission de l'UEMOA poursuivra les efforts de consolidation d'une politique communautaire de décentralisation et de développement local.

2.3.4- Composante n. 4 Environnement et Cadre de vie (annexe n° 6)

Cette composante doit permettre de :

- renforcer les capacités techniques et financières, des collectivités locales, de la société civile notamment des Groupements d'intérêt Economique (GIE), des Organisations socioprofessionnelles et des ONG nationales dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'action régionaux et locaux en matière de protection de l'environnement ;
- mettre en œuvre des mécanismes permettant d'obtenir l'adhésion et la participation actives de l'ensemble des populations urbaines, en particulier les femmes et les jeunes, à la mise en œuvre des actions de protection de l'environnement urbain ;
- promouvoir le partage des bonnes pratiques positives en matière de protection de l'environnement et de salubrité publique dans le cadre de l'intercommunalité et de la coopération transfrontalière;
- généraliser des études d'impacts environnementales préalablement à l'implantation des nouvelles unités de production ou de tout autre projet susceptible d'avoir des effets néfastes sur l'environnement ;
- Promouvoir des actions d'envergure en matière d'assainissement des villes de l'Union
- Améliorer le cadre de vie des populations urbaines, notamment l'accès aux logements et aux services sociaux de base.

Pour atteindre ces objectifs, les Etats membres devront mettre en œuvre les sous-programmes suivants :

- l'amélioration du cadre de vie des populations défavorisées ;
- le développement de l'assainissement
- la protection de l'environnement urbain

2.3.5- Composante n. 5 Appui Institutionnel (annexe n° 7)

Les objectifs de l'appui institutionnel sont de :

- favoriser l'élaboration des documents de politiques communautaires ;
- susciter l'élaboration de documents de planification locale, nationale ;
- élaborer des documents de planification régionale ;
- mettre en place un mécanisme de suivi de l'évolution des villes ;
- mettre en place un observatoire Urbain Régional ;
- renforcer les capacités des principaux intervenants ;
- rendre visibles les activités du programme par l'information et la communication.

Pour atteindre ces objectifs, il sera mis en œuvre les sous-programmes ci-dessous :

- l'appui à la mise en œuvre du programme ;
- l'appui à la formation, à l'information et à la communication.

2.4- Coût indicatif et financement

- Coût du programme (annexe n° 2)

Les moyens financiers nécessaires à la réalisation du Programme Indicatif Régional de Développement Urbain pour la période 2009-2018 sont estimés à **six mille quatre cent trente huit milliards neuf cent millions de francs F CFA (6438 900 000 000)** dont :

- mille neuf cent cinquante milliards de francs CFA (1950 000 000 000) pour la composante portant sur le développement urbain attractif et équilibré ;
- neuf cent soixante milliards huit cent millions de francs CFA (960 800 000 000) pour la composante concernant « Les transports et les télécommunications » ;
- trois cent vingt milliards de francs CFA (320 000 000 000) pour la composante « Décentralisation et développement local » ;
- trois mille deux cent cinq milliards quatre cent millions de francs CFA (3205 400 000 000) pour la composante « Environnement et du cadre de vie » ;
- deux milliards sept cent millions de francs CFA (2 700 000 000) pour la composante appui institutionnel.

L'évaluation du Programme a été faite en se référant aux coûts des études et actions similaires déjà réalisées par les Etats membres, les agences de développement urbain et autres bureaux d'études.

Le détail du budget par composante et par sous-programme est présenté dans l'annexe n°2.

Le Programme qui couvre une période de 10 ans (2009-2018 pour un coût total de **6438, 9 milliards de francs CFA**, sera exécuté en deux phases successives de 5 ans chacune.

La première phase qui couvre la période de 2009-2013, d'un montant estimatif de **1835, 2 milliards FCFA** concerne principalement les études et le démarrage des premières actions physiques de 9 sous-programmes.

La seconde phase quinquennale 2014-2018 représente la croisière des réalisations avec la poursuite des sous-programmes de la première phase et l'entrée en lice de celles de la seconde phase. Le coût de cette phase est estimé à **4603, 7 milliards FCFA**.

Ce budget est donné à titre indicatif et provisoire. En effet, la plupart des projets nécessiteront des études spécifiques approfondies dans le cadre de leur mise en œuvre.

- Financement

La mobilisation des financements pour la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional de Développement Urbain devra se faire dans le cadre du Programme Economique Régional (PER) dans lequel seront intégrés les projets murs.

Les sources potentielles de financement pour la mise en œuvre du programme sont :

- les organisations économiques régionales (UEMOA, CEDEAO) ;
- les Gouvernements des Etats membres concernés ;
- les Collectivités territoriales décentralisées ;
- les Organismes de coopération internationale ;
- le Partenariat Public/Privé ;
- les Institutions Financières Régionales et Internationales (BAD, BOAD, Banque Mondiale, Fonds OPEP, BADEA, BID).

III- CADRE INSTITUTIONNEL

Deux (02) structures sont prévues pour assurer la mise en œuvre du programme. Il s'agit de:

3.1- Comité de pilotage

Ce comité sera composé des représentants des Etats membres, de la Commission de l'UEMOA élargi en cas de besoin aux partenaires techniques et financiers. Le Comité de pilotage constitue un cadre de suivi et d'évaluation du programme. Il sera créé par décision de la Commission qui en assure le secrétariat technique.

3.2- Comités nationaux

Le Programme Indicatif Régional de Développement Urbain est porté essentiellement par les Etats membres de l'UEMOA, avec l'appui des institutions communautaires. Ils sont à ce titre, les principaux acteurs et bénéficiaires du Programme.

En conséquence, au niveau opérationnel, chaque Etat membre devra créer un Comité National qui s'appuiera sur les structures décentralisées et les services techniques compétents chargés de la mise en œuvre des différents projets.

La composition et les attributions de ces Comités Nationaux seront définies par les Etats membres, en collaboration avec la Commission. Les Présidents des Comités Nationaux sont membres du Comité de pilotage



ANNEXES

Annexe n° 1 : Composantes du Programme Indicatif de Développement Urbain

Sous-programmes	BENIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	GUINEE BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
Composante 1 : Développement urbain attractif et équilibré								
Renforcement des principales villes de l'UEMOA et Programme prioritaire de mise à niveau des Villes de Niamey (Niger) et de Bissau (Guinée Bissau)	X	X	X	XXX	X	XXX	X	X
Développement des villes secondaires	X	X	X	X	X	X	X	X
Composante 2 : Transport et télécommunication								
Amélioration du système de transport urbain, inter urbain et régional	X	X	X	X	X	X	X	X
Développement du réseau de communication transfrontalier	X	X	X	X	X	X	X	X
Développement des TIC	X	X	X	X	X	X	X	X
Composante 3 : Décentralisation et développement local								
Promotion de l'intercommunalité et des espaces transfrontaliers	X	X	X	X	X	X	X	X
Appui au développement des communes.	X	X	X	X	X	X	X	X
Composante 4 : Environnement et cadre de vie								
Amélioration du cadre de vie des populations défavorisées	X	X	X	X	X	X	X	X
Action de développement de l'assainissement et Et accès à l'eau potable	X	X	X	X	X	X	X	X
Protection de l'environnement urbain	X	X	X	X	X	X	X	X
Composante 5 : Appui institutionnel								
Appui à la mise en œuvre du Programme ;								
Appui à la formation, à l'information et à la communication								

Annexe n° 2 : Coût prévisionnel par composante et par sous- programme

N° Sous-Programme	Désignation	Coût FCFA	Pays d'implantation
COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT URBAIN ATTRACTIF ET EQUILIBRE			
Sous-programme 1	Renforcement des principales villes de l'UEMOA	800.000.000.000	Tous pays - Niger - Guinée Bissau
	Mise à niveau des villes : Niamey	250.000.000.000	
	Bissau	100.000.000.000	
Sous-programme 2	Développement des villes secondaires	800 000 000 000	Tous pays
S/total 1		1 950 000 000 000	
COMPOSANTE 2 : TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS			
Sous-programme 1	Développement du réseau de communication transfrontalier	160 000 000 000	Tous pays
Sous-programme 2	Développement des TIC	800 000 000	Tous pays
Sous-programme 3	Amélioration du système de transport urbain, inter urbain et régional	800 000 000 000	Tous pays
S/total 2		960 800 000 000	
COMPOSANTE 3 : DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL			
Sous-programme 1	Promotion de l'intercommunalité et des espaces transfrontaliers	160 000 000 000	Zones transfrontalières à identifier
Sous-programme 2	Appui au développement des communes.	160 000 000 000	Tous les pays
		320 000 000 000	
COMPOSANTE 4 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE			
Sous-programme 1	Action de développement de l'assainissement et accès à l'eau potable	803.000.000.000	Tous pays
Sous-programme 2	Amélioration du cadre de vie des populations défavorisées	2401.600.000.000	Tous pays
Sous-programme 3	Protection de l'environnement urbain	800.000.000	Tous pays
S/total 4		3 205 400 000 000	
COMPOSANTE 5 : APPUI INSTITUTIONNEL			
Sous-programme 1	Appui à la mise en œuvre du programme ;	1 700 000 000	UEMOA
Sous-programme 2	Appui à la formation, à l'information et à la communication	1 000 000 000	UEMOA
S/total 5		2 700 000 000	
TOTAL		6 438 900 000 000	

SOUS-PROGRAMMES DE LA PREMIERE PHASE QUINQUENNALE 2009-2013

N° Projet	Désignation	Coût FCFA	Pays d'implantation
COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT URBAIN ATTRACTIF ET POLYCENTRE			
Sous-programme 1.2	Mise à niveau des Villes de Niamey (Niger) et de Bissau (Guinée Bissau)	250 000 000 000	Niger
		100 000 000 000	Guinée Bissau
Sous-programme 2	Développement des villes secondaires	200 000 000 000	Tous pays
COMPOSANTE 2 : TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS			
Sous-programme 2	Développement du réseau de communication transfrontalier	160 000 000 000	Tous pays
Sous-programme 3	Développement des TIC	800 000 000	Tous pays
COMPOSANTE 3 : DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL			
Sous-programme 1	Promotion de l'intercommunalité et des espaces transfrontaliers	160 000 000 000	Zones transfrontalières à identifier
Sous-programme 2	Appui au développement des Collectivités locales.	160 000 000 000	Tous les pays
COMPOSANTE 4 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE			
Sous-programme 1	Action de développement de l'assainissement et accès à l'eau potable	803 000 000 000	Tous pays
COMPOSANTE 5 : APPUI INSTITUTIONNEL			
Sous-programme 1	Appui à la mise en œuvre du programme	900 000 000	UEMOA
Sous-programme 2	Appui à la formation, à l'information et à la communication	500 000 000	UEMOA
TOTAL PHASE 1		1 835 200 000 000	

Cette première phase prend en compte toutes les composantes et concerne les études, les réalisations et le volet institutionnel soit un total de 9 sous-programmes pour un coût total de 1835,2 milliards FCFA. Le choix de ces programmes s'explique par le fait qu'il soit nécessaire de mettre en place le volet institutionnel et de réaliser des études qui permettent de mieux préparer les projets et les réalisations urgentes pas trop chères et pour lesquelles la phase opérationnelle ne nécessite pas d'études.

SOUS-PROGRAMMES DE LA SECONDE PHASE QUINQUENNALE 2014-2018

N° Projet	Désignation	Coût FCFA	Pays d'implantation
COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT URBAIN ATTRACTIF ET EQUILIBRE			
Sous-programme 1.1	Développement et de renforcement des Villes capitales	800 000 000 000	Tous pays
Sous-programme 2 (suite)	Développement des villes secondaires	600 000 000 000	Tous pays
COMPOSANTE 2 : TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS			
Sous-programme 3	l'amélioration du système de transport urbain, inter urbain et régional	800 000 000 000	Tous pays
COMPOSANTE 3 : DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL			
	NEANT		
COMPOSANTE 4 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE			
Sous-programme 2	l'amélioration du cadre de vie des populations défavorisées	2401 600 000 000	Tous pays
Sous-programme 3	la protection de l'environnement urbain	800 000 000	Tous pays
COMPOSANTE 5 : APPUI INSTITUTIONNEL			
Sous-programme 1 (suite)	l'appui à la mise en œuvre du programme	800 000 000	UEMOA
Sous-programme 2 (suite)	l'appui à la formation, à l'information et à la communication	500 000 000	UEMOA
TOTAL PHASE 2		4 603 700 000	

Cette phase concerne la poursuite de la composante institutionnelle, la poursuite des actions entamées durant la première phase et les réalisations physiques qui ont nécessité des financements lourds. Elle compte 7 sous-programmes pour un budget de 4603,7 milliards FCFA.

**COMPOSANTE N°1 : DEVELOPPEMENT
URBAIN ATTRACTIF ET EQUILIBRE**

Développement urbain attractif et équilibré

Sous-programme 1.1 : Développement et Renforcement des principales villes de l'UEMOA	
<p>1. Lieu d'implantation : tous les Etats membres de l'UEMOA</p>	<p>2. Organismes de parrainage : UEMOA, Etats concernés, Banque Mondiale, UE, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID, etc.</p>
<p>3. Contexte : Les principales villes sont confrontées à des déficits énormes en matière de fourniture de services publics en raison de l'importance de leur population et de la promiscuité qui y règne. Ces principales villes disposant de l'essentiel des infrastructures et des entreprises de l'Etat membre attire une population à la recherche d'emploi et de meilleures conditions de vie. Cette croissance démographique qui ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de l'offre de services publics et d'emplois, se traduit par une paupérisation galopante, la dégradation des conditions de vie et l'insécurité grandissante des villes.</p>	
<p>4. Objectif : L'objectif est d'une part de renforcer l'offre de service public de ces villes et, d'autre part, de consolider les pôles de compétitivité par la prise en compte de la dimension socio-économique et technologique.</p>	
<p>5. Description : Le sous-programme prévoit le renforcement de l'offre de services des grandes villes en les dotant de services performants pour améliorer la qualité du cadre de vie en prenant des mesures urgentes contre les problèmes environnementaux, sanitaires, éducatifs. Ceci sera accompagné par le soutien à la mise en place d'un environnement et d'un cadre incitatif pour le développement de l'initiative économique privée. Pour ce faire il sera nécessaire d'identifier au niveau de chaque Etat membre les infrastructures nécessaires à l'amélioration de son cadre de vie.</p>	
<p>6. Méthodologie : La mise en œuvre du sous-programme nécessitera une étude au niveau de chaque Etat membre qui permettra de déterminer le coût final</p>	
<p>7. Coût prévisionnel: Le coût prévisionnel peut toutefois être estimé à 100 milliards par Etat membre (800 milliards au total).</p>	<p>8. Période d'exécution : 2014-2018</p>

Sous-programme 1.2 : Mise à niveau des villes de Niamey et de Bissau

1. **Lieu d'implantation** : Bissau (Guinée Bissau), Niamey (Niger)

2. **Organismes de parrainage** : UEMOA, Etats concernés, Banque Mondiale, UE, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID, etc.

3. **Contexte** : Les Villes de Niamey et de Bissau accusent un retard infrastructurel très important par rapport aux autres villes capitales de l'UEMOA. Ainsi, elles connaissent davantage de difficultés pour assurer à leurs populations un accès correct aux infrastructures et équipements urbains. Ceci se traduit par une insuffisante offre de services publics urbains alors que la demande des populations est sans cesse croissante. Cet écart important entre les villes capitales ne permet pas une bonne intégration des Etats membres de l'Union. c'est pourquoi la solidarité, base de l'existence de l'Union, doit-elle se faire sentir afin de permettre à ces deux villes de réduire le gap qui les sépare des autres villes par le renforcement et l'amélioration de leurs services publics urbains.

4. **Objectif** : L'objectif du projet est de réduire l'écart de niveau entre les villes de Niamey et de Bissau par rapport aux autres villes de l'Union. il s'agira de mettre en place un programme d'équipements prioritaires qui leur permettra de disposer des infrastructures et équipements urbains jugés prioritaires et nécessaires à une bonne prise en charge des besoins des populations.

5. **Description** : Le sous-programme consiste d'une part en une étude d'identification des besoins prioritaires de ces villes à travers la définition d'une plateforme minimale d'infrastructures et, d'autre part, par un programme de construction des infrastructures inexistantes figurant dans la plateforme.

6. **Méthodologie** : La mise en œuvre du sous-programme nécessitera une étude au niveau de ces pays qui permettra de déterminer les besoins d'investissement de ces villes.

7. **Coût prévisionnel**: Le cout prévisionnel est estimé à 250 Milliards pour le Niger et 100 milliards pour la Guinée Bissau.

8. **Période d'exécution** :

- ★ Phase d'étude : 2009.
- ★ Phase de mise en œuvre : 2010-2013.

Sous-programme n°2 : Développement des villes secondaires de l'UEMOA

1. **Lieu d'implantation** : tous les Etats membres de l'UEMOA

2. **Organismes de parrainage** : UEMOA, Etats concernés, Banque Mondiale, UE, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID, etc.

3. **Contexte** : Le paysage africain est caractérisé par la macrocéphalie des villes capitales qui concentrent à elles seules l'essentiel des activités socio-économiques. Ainsi elles attirent l'essentiel des forces vives des régions environnantes ainsi que les investisseurs. Ceci porte préjudice aux villes secondaires dont la faiblesse des ressources ne leur permet pas d'améliorer leur offre de services pour attirer les investisseurs et fidéliser leurs populations. De ce fait, elles s'installent dans un cercle vicieux qui ne peut être rompu que par un programme susceptible de les ériger en pôle de développement attractif.

4. **Objectif** : L'objectif du projet est d'améliorer la structuration du territoire de l'UEMOA par la création et le renforcement des pôles de développement. Ceci passe par la promotion, dans chaque Etat membre au moins de deux villes secondaires ayant une dimension sous régionale par une meilleure dotation en équipements et infrastructures. Il s'agira de manière plus spécifique de doter ces villes secondaires des infrastructures de base à même d'offrir aux populations et aux investisseurs des facilités socio-économiques favorables au développement de l'initiative privée.

5. **Description** : Le sous-programme consiste à identifier au niveau de chaque Etat membre, deux villes secondaires à fort potentiel économique afin de les ériger en pôle de développement. La priorité devrait toutefois être donnée aux villes transfrontalières ayant une dimension sous régionale. Ces villes bénéficieront d'un programme spécial destiné à valoriser leur potentiel économique.

6. **Méthodologie** : Le projet se fera en deux phases : chaque Etat membre identifiera les deux villes éligibles et proposera en même temps leur programme de développement ; la deuxième étape portera sur la mise en œuvre du programme dans les différents Etats membres.

Coût prévisionnel : Le coût prévisionnel est estimé à 50 milliards par ville (800 milliards au total)

7. **Période d'exécution** :

- ✦ Identification et proposition de programme 2009-2013
- ✦ Phase de mise en œuvre : 2014-2018.

COMPOSANTE 2 : TRANSPORT ET COMMUNICATION

Sous-programme n°1 : Développement du réseau de communication transfrontalier

1. **Lieu d'implantation** : tous les Etats membres de l'UEMOA

2. **Organismes de parrainage** : UEMOA, Etats concernés, Banque mondiale, UE, AFD, PNUD, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID, etc.

3. **Contexte**: Les réseaux africains de transport sont mal intégrés et inefficaces. Ils ont un coût qui pénalise considérablement le commerce, les voyages et les affaires et ils entravent la compétitivité du commerce de l'Afrique et sa capacité à participer à l'économie mondiale. Malgré l'existence de villes frontalières très dynamiques qui catalysent les relations économiques entre Etats voisins, la faiblesse des voies de communication constitue une entrave majeure au développement de ces relations.

4. **Objectif** : L'objectif est d'assurer une interconnexion des réseaux routiers des différents pays en prenant appui sur les zones transfrontalières. Ainsi il s'agira de développer ou de mettre en place les liaisons routières entre les villes d'Etats différents situées de part et d'autre des frontières. Le rapprochement des villes frontières permettrait de favoriser le renforcement des relations entre populations transfrontalières et partant de faciliter l'intégration sous régionale.

5. **Description** : Le sous-programme consiste à mettre en place ou à développer les réseaux routiers existants entre villes situées de part et d'autre des zones frontalières. Il s'agira dans un premier temps d'identifier les villes frontalières qui entretiennent des relations fonctionnelles ou économiques et dont la création ou l'amélioration des voies de communication les reliant aura un impact significatif sur l'intégration de leurs populations respectives.

6. **Méthodologie** : La mise en œuvre de ce sous-programme nécessitera une étude d'identification au niveau des zones frontalières de l'Union pourrait permettre qui permettra de déterminer les besoins d'investissement et leur programmation.

7. **Coût prévisionnel**: Le Coût prévisionnel 20 milliards par zone (160 milliards) Le sous-programme pourrait s'inscrire dans le cadre du financement du NEPAD.

8. **Période d'exécution** :

- ✦ étude d'identification 2009
- ✦ Mise en œuvre du programme 2010-2013.

Sous-programme n°2: Développement des TIC

<p>1. Lieu d'implantation : tous les Etats membres de l'UEMOA</p>	<p>2. Organismes de parrainage : UEMOA, Etats concernés, Banque Mondiale, UE, AFD, PNUD, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID, etc.</p>
<p>3. Contexte : Il ressort des analyses du « plan d'action à court terme d'infrastructures du NEPAD » sur la situation des TIC en Afrique, en termes des principaux indicateurs, que le continent est confronté à un défi de taille, consistant à combler l'écart important entre les Etats africains et entre le continent dans son ensemble et le reste du monde, sur le plan du déploiement, de la mise en place et de l'exploitation des infrastructures de TIC. Les actions visant à combler le fossé numérique séparant l'Afrique des autres régions devraient donc se situer à quatre niveaux, à savoir : i) combler au sein des Etats membres l'écart entre les zones urbaines et rurales ; ii) combler au niveau sous-régional l'écart entre Etats de la même sous-région; iii) combler l'écart entre les régions; iv) combler l'écart entre l'Afrique et les autres régions du monde.</p>	
<p>4. Objectif : L'objectif est de permettre aux populations des zones urbaines et périurbaines d'avoir accès aux TIC. Il s'agit ainsi de mettre en place dans chaque Etat membre de l'UEMOA des centres communautaires multimédia permettant aux jeunes de communiquer avec le reste du pays et du monde sans aller dans les grandes villes.</p>	
<p>5. Description : Le sous-programme consiste à créer, des centres communautaires multimédia destinés à permettre aux populations d'avoir accès aux TIC notamment Internet, téléphone, fax, etc. Ainsi, dans chaque Etat membre de l'UEMOA des centres communautaires seront créés et équipés de matériel adéquat. Ceci permettra d'une part, d'améliorer l'accès aux TIC dans les zones défavorisées notamment.</p>	
<p>6. Méthodologie : La mise en œuvre de ce sous-programme nécessitera une étude d'identification et d'évaluation des besoins au niveau de chaque Etat membre. Ce sous-programme comprendra la construction, l'équipement, et le fonctionnement des centres communautaires. La viabilité du sous-programme dépendra de l'autofinancement à partir de la vente de leurs prestations. La gestion de ces centres pourra être confiée aux associations communautaires sur la base de conventions.</p>	
<p>7. Coût prévisionnel : Le coût prévisionnel est estimé à 100 millions par Etat membre (800 millions)</p>	<p>8. Période d'exécution : 2009-2013.</p>

Sous-programme n° 3 : Amélioration du système de transport urbain, inter urbain et régional

<p>1. Lieu d'implantation : tous les Etats membres de l'UEMOA</p>	<p>2. Organismes de parrainage : UEMOA, Etats concernés, Banque Mondiale, UE, AFD, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID, etc.</p>
<p>3. Contexte: La mobilité urbaine est rendue précaire par l'importance et la diversité des utilisateurs des routes mais aussi par les usages qui en sont fait. En effet, dans toutes les villes africaines, le déplacement des citoyens est rendu très difficile par l'occupation anarchique des voies de circulation, la faiblesse des systèmes de signalisation et l'insuffisance et l'inadaptation des moyens de transport. En effet, les voies de circulation servent de lieux d'exécution d'activités génératrices de revenus pour le secteur informel mais aussi d'aires de stationnement et de débarquement de marchandises pour les véhicules de livraison de marchandises. Par ailleurs, le manque ou l'insuffisance de systèmes de signalisation adéquats contribue au congestionnement des carrefours. Enfin les moyens de transport intra et interurbain ne sont pas adaptés au besoin des usagers. Il s'agira de mettre en place des mécanismes permettant l'amélioration de la mobilité urbaine notamment par la mise en place d'un système moderne de transport, de gestion de la signalisation et de lutte contre les occupations anarchiques des voies publiques.</p>	
<p>4. Objectif : L'objectif est de renforcer et d'améliorer la mobilité urbaine. Comme objectifs spécifiques, il s'agira de mettre en place un système de transport urbain multimodal et intermodal ; de procéder à la réhabilitation de la voirie accompagnée d'un système de signalisation plus performant et de lutter contre l'occupation anarchique de la voie publique.</p>	
<p>5. Description : Le sous-programme comprend trois volets : la réhabilitation de la voirie urbaine et la mise en place d'un système de signalisation routière en vue de rendre plus performantes les voies de communication urbaines; la lutte contre toutes les formes d'occupations anarchiques des voies publiques en vue de les rendre plus fluides ; la création de régies de transport associant plusieurs modes de transport pour faciliter la mobilité et améliorer les conditions de sa réalisation. Ainsi, les stratégies de développement des transports doivent être non seulement multimodales – qui favorisent l'usage de plusieurs modes de transport dans la ville – mais également intermodales – qui facilitent le passage d'un mode à un autre lors d'un même déplacement. Il s'agit donc d'étudier et de mettre en place un système de transport qui prenne en compte ces exigences.</p>	
<p>6. Méthodologie : La mise en œuvre de ce sous-programme se fera à partir de l'identification des besoins et leur évaluation par les Etats membre ; ce qui permettra la réalisation des objectifs des trois volets.</p>	
<p>7. Coût prévisionnel : Une enveloppe prévisionnelle de 100 milliards peut être affectée à chaque Etat membre (800 milliards)</p>	<p>8. Période d'exécution : 2014-2018</p>

COMPOSANTE 3: DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Sous-programme n°1: Promotion de l'intercommunalité des espaces transfrontaliers

1. **Lieu d'implantation** : tous les Etats membres de l'UEMOA

2. **Organismes de parrainage** : UEMOA, Etats concernés, Banque Mondiale, UE, AFD, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID, etc.

3. **Contexte** : Les Collectivités locales en raison de leurs compétences de proximité constituent des leviers importants pouvant assurer l'intégration par la base. Toutefois, il est constaté la faiblesse des relations de coopérations intercommunales entre Collectivités locales limitrophes en raison de la faiblesse de leurs ressources mêmes si des perspectives de coopération existent. Les zones transfrontalières constituent des laboratoires féconds pour amorcer et renforcer l'intégration sous régionale par l'identification et la mise en œuvre d'activités communautaires intéressant toutes les populations vivant de part et d'autre des zones frontalières.

4. **Objectif** : il s'agit de mettre en œuvre des programmes transfrontaliers dont l'objectif est de renforcer l'intégration de proximité, de rétablir les liens et les échanges culturels traditionnels entre les peuples de part et d'autre des frontières en promouvant l'intercommunalité.

5. **Description** : il s'agit de mettre en œuvre dans les zones transfrontalières des programmes de désenclavement et d'infrastructures socio-économiques. Ces programmes devraient permettre d'enclencher un processus transfrontalier de dialogue entre les acteurs et de renforcer l'intégration par la base afin de faire de ces zones des pôles locaux de développement.

6. **Méthodologie** : ce sous-programme nécessite l'implication des Etats et les collectivités locales dans la formulation des besoins en matière d'équipement et d'infrastructures et portant sur la gestion d'un domaine qui présente un intérêt qui leur soit commun.

7. **Coût prévisionnel** : Le coût est estimé à 20 milliards par zone soit 160 milliards

8. **Période d'exécution** : 2009-2013

Sous-programme n° 2 : Appui au développement des communes

1. Lieu d'implantation : Commission de l'UEMOA

2. Organismes de parrainage : UEMOA, Pays concernés, Banque mondiale, UE, AFD, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID

3. Contexte : Les Collectivités locales en raison de leurs compétences de proximité constituent des leviers importants pouvant assurer l'intégration par la base. Toutefois, il est constaté la faiblesse des relations de coopérations entre Collectivités locales de pays limitrophes en raison de la faiblesse de leurs ressources mêmes si des perspectives de coopération existent. Les zones transfrontalières constituent des laboratoires féconds pour amorcer et renforcer l'intégration sous régionale par l'identification et la mise en œuvre d'activités communautaires intéressant toutes les populations vivant de part et d'autre des zones frontalières.

4. Objectif : il s'agit de mettre en œuvre des programmes transfrontaliers dont l'objectif est de renforcer l'intégration de proximité, de rétablir les liens et les échanges culturels traditionnels entre les peuples de part et d'autre des frontières en promouvant l'intercommunalité.

5. Description : il s'agit d'encourager et d'appuyer les collectivités locales situées de part et d'autre des frontières à nouer des relations de coopération par la mise en œuvre d'activités présentant des intérêts communs, notamment, dans le domaine du désenclavement et de la construction et de la gestion en commun d'infrastructures socio-économiques. Ces programmes devraient permettre d'enclencher un processus transfrontalier de dialogue entre les acteurs et de renforcer l'intégration par la base afin de faire de ces zones des pôles locaux de développement.

6. Méthodologie : Les Collectivités locales proposeront des investissements intercommunaux identifiés et portés par les Etats.

7. Coût prévisionnel : Le coût est estimé à 20 milliards par zone soit 160 milliards

8. Période d'exécution : 2009-2013

COMPOSANTE N° 4. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Sous-programme n°1 : Actions de Développement de l'assainissement et accès à l'eau potable

<p>1. Lieu d'implantation : pays de l'UEMOA</p>	<p>2. Organismes de parrainage : UEMOA, Pays concernés, Banque mondiale, UE, AFD, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID</p>
<p>3. Contexte : Les grandes villes de l'Union sont confrontées à des problèmes récurrents de prise en charge des questions d'assainissement et de fournitures d'eaux surtout dans les zones défavorisées.</p> <p>En effet, dans les zones où il existe un système d'assainissement le réseau a vite montré ses limites en raison du croît démographique qui lui a fait atteindre ses capacités maximales. Dans les zones non assainies par contre la recrudescence des maladies témoigne de la nécessité de mettre en place un bon système d'assainissement. A la pratique il s'est avéré que c'est l'absence d'un schéma directeur d'assainissement qui est à l'origine de l'essentiel des problèmes auxquels les villes sont confrontées.</p> <p>De même, la précarité qui prévaut dans la plupart des zones périurbaines des villes de l'Union a comme conséquences des difficultés d'accès aux services sociaux de base. Tel est le cas pour ce qui concerne l'accès à l'eau potable puisque ces zones ne sont, généralement pas connectées au réseau d'adduction d'eau des sociétés nationales. De ce fait les populations ont recours à des systèmes qui ne garantissent ni la quantité minimale journalière ni la qualité de l'eau. D'où la récurrence et la recrudescence des maladies dues à l'eau non potable.</p>	
<p>4. Objectif : Doter les villes de l'union d'un schéma directeur d'assainissement tout en assurant, d'ici 2015, la fourniture d'eau potable aux populations des zones périurbaines des villes de l'UEMOA.</p>	
<p>5. Description : Le sous-programme comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement pour les principales villes de l'Union (au moins 5 dans chaque pays) ; - la mise en place d'un programme prioritaire d'adduction d'eau potable. Il s'agira de faciliter l'accès des ménages à l'eau en mettant en place un système de branchements sociaux à des tarifs proportionnels ; - l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement 	
<p>6. Méthodologie : Les Etats et les collectivités locales, sur la base d'études identifieront les besoins pour la formulation des projets à mettre en œuvre.</p>	
<p>- 7. Coût prévisionnel : Le coût est estimé à 803 milliards</p>	<p>8. Période d'exécution : 2009-2013</p>

Sous-programme n°2 : Amélioration du cadre de vie des populations défavorisées

1. Lieu d'implantation : Commission de l'UEMOA	2. Organismes de parrainage : UEMOA, Pays concernés
3. Contexte : La problématique de la maîtrise foncière est au cœur des politiques urbaines et notamment des stratégies en matière d'habitat et d'amélioration du cadre de vie des populations défavorisées. Le logement est, en effet, une des priorités de tous les pays de l'UEMOA. La diversité des régimes fonciers entrave un développement urbain équilibré au niveau de ces pays et favorise la prolifération de l'habitat précaire et irrégulier. Au lendemain des indépendances, les gouvernements avaient mis en place des politiques et programmes d'habitat social afin de favoriser l'accès au logement de toutes les catégories de la population. Ces programmes ont été portés par des sociétés nationales comme la SNHLM et la SICAP au Sénégal. Elles ont permis à des milliers de ménages des classes moyennes d'accéder au logement mais la portée de ces programmes est souvent limitée aux grandes villes et surtout aux capitales. Elles n'ont pas touché les couches les plus défavorisées des populations urbaines et ont surtout ciblé les salariés du secteur moderne public ou privé laissant ainsi en rade les millions d'hommes et femmes intervenant dans le secteur dit informel ou non structuré. La prolifération de l'habitat précaire a aussi été favorisée par certains facteurs comme les procédures fastidieuses et coûteuses pour l'acquisition de parcelle à construire, d'autorisation ou permis de construire, les coûts de plus en plus élevés des prix des intrants (ciment, fer, béton, etc.) subissant les contrecoups du renchérissement des taxes (entre 35 et 55 % au Sénégal). Cette prolifération de l'habitat précaire a comme corollaire, la difficulté d'accès à la propriété foncière et/ou au logement, l'insuffisante prise en charge des besoins prioritaires de ces populations, notamment, en termes d'accès aux infrastructures sociales de base. Ainsi, les populations des zones périphériques sont confrontées à d'énormes difficultés pour accéder au système sanitaire. Ces difficultés se traduisent par l'insuffisance des structures, la faiblesse des équipements et les coûts souvent élevés d'accès.	
4. Objectif: L'amélioration du cadre de vie doit passer d'abord par la définition d'une politique communautaire d'habitat en vue d'aboutir à une harmonisation des législations dans le domaine du foncier et de l'habitat. Il s'agira ensuite de procéder à la restructuration des quartiers spontanés, la construction de logements sociaux et l'amélioration de l'offre de services sanitaires.	
5. Description: Le sous-programme prévoit : <ul style="list-style-type: none">- l'élaboration d'un document de politique communautaire d'habitat ;- la restructuration des quartiers spontanés pour les rendre plus aptes à l'habitation.- la mise en place d'un programme communautaire de construction de logements sociaux ;- la construction, la réhabilitation et l'équipement de centres de santé	
6. Méthodologie : Chaque pays mènera des études préalables d'identification des besoins et leur évaluation qui feront l'objet de formulation de projets.	
7. Coût: Le coût du sous-programme est estimé à 2401,6 milliards.	8. Période d'exécution : 2009-2013

Sous-programme n°3: Mesures de Protection de l'Environnement

1. **Lieu d'implantation** : Commission de l'UEMOA

2. **Organismes de parrainage** : UEMOA, Pays concernés, Banque mondiale, UE, AFD, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID

3. **Contexte** : L'évacuation et la gestion des ordures ménagères, la collecte et le traitement des eaux usées posent des problèmes importants dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, aussi bien en milieu urbain que rural. D'une manière générale, les ordures ménagères sont abandonnées sur des terrains vagues ou déversées dans des trous se trouvant à l'intérieur même des habitations pour y être incinérées ou enfouies. Dans les capitales et villes moyennes des services de voirie existent, mais ils ne s'étendent pas à l'ensemble des quartiers. Dans la majorité des communes, la politique de gestion des déchets domestiques repose sur les associations de quartiers, les Groupements d'Intérêt Economique et les ONG qui s'occupent de collecter les déchets auprès des ménages abonnés. Les déchets sont ensuite transportés vers un site de stockage intermédiaire. La difficulté majeure pour les collectivités locales est de trouver des moyens financiers et techniques pour retirer les déchets des sites intermédiaires et les déposer dans une décharge finale (camions, bennes..).

4. **Objectif** : L'objectif du projet est de permettre aux Collectivités locales de prendre en charge la gestion des déchets urbains avec la participation des organisations communautaires de base.

5. **Description** : Le sous-programme consiste à appuyer les Collectivités locales à acquérir les moyens nécessaires pour la collecte et le traitement des déchets. Ce sous-programme s'impliquera également dans la recherche de solutions régionales concertées sur les questions d'érosion côtière et d'inondation liés, entre autres, au réchauffement climatique. Les associations communautaires seront également dans le processus par des conventions les liant aux Collectivités locales et définissant les rôles et les responsabilités de chaque partie mais aussi la rémunération de leurs prestations. La viabilité de ce sous-programme nécessitera l'implication de l'Etat, les collectivités locales et la société civile.

6. **Méthodologie** : La mise en œuvre de ce sous-programme nécessitera une étude d'identification et d'évaluation des besoins au niveau de chaque Etat membre. Les Collectivités locales se chargeront de la mise en œuvre de ces projets.

7. **Coût prévisionnel** : est estimé à 800.000.000 Fcfa

8. **Période d'exécution** : 2014-2018

COMPOSANTE 5: APPUI INSTITUTIONNEL

Sous-programme n° 1 : Appui à la mise en œuvre du programme

<p>1. Lieu d'implantation : Commission de l'UEMOA</p>	<p>2. Organismes de parrainage : UEMOA, Etats concernés, Banque Mondiale, UE, AFD, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID, etc.</p>
<p>3. Contexte : Le déficit d'informations pour l'évaluation des programmes et pour la prise de décisions est l'une des principales contraintes qui sont soulevées dans les Etats de l'Union. La mise en œuvre des projets du programme va nécessiter des mesures d'accompagnement qui permettront de disposer des informations pertinentes sur la gestion des villes. Il s'agit soit d'études à mener soit de structures à mettre en place pour la collecte, le traitement et la diffusion des données sur la gestion urbaine.</p>	
<p>4. Objectif : assurer un appui institutionnel et technique dans la mise en œuvre du programme.</p>	
<p>5. Description: Le sous-programme doit permettre de réaliser les activités et études suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">✦ -création d'un observatoire des villes pour la collecte des données statistiques, le suivi de l'évolution des villes, la prévention des risques, la définition de politique urbaine, etc. (500 millions) ;✦ -étude pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement urbain des grandes métropoles : coût : 75 millions par schéma (600 millions) ;✦ études sur le fonctionnement des zones transfrontalières (identification des zones, élaboration de cartes fines, élaboration de schémas d'aménagement territoriaux transfrontaliers, etc.) pour assurer une meilleure cohérence en matière de développement ; coût : 75 millions par zone transfrontalière (600 millions)✦ -études pour la définition des politiques communes (politique urbaine, environnement et protection de la nature, habitat, foncier, etc.) ; (inclus dans les projets correspondants) ;✦ -étude pour la définition de la plateforme minimale d'infrastructures dans le cadre de l'exécution du plan prioritaire pour les villes de Niamey et Bissau ; (coût inclus dans le projet)	
<p>6. Méthodologie : la mise en œuvre dépend des organes de gestion du programme notamment le comité de pilotage et les comités nationaux. L'UEMOA se chargera de créer les conditions de mise en place de ces organes.</p>	
<p>7. Coût estimatif du sous-programme: 1 milliard 700 millions</p>	<p>8. Période d'exécution : 2009 -2018</p>

Sous-programme n°2 : Appui à la formation, à l'information et à la communication

<p>1. Lieu d'implantation : Commission de l'UEMOA</p>	<p>2. Organismes de parrainage : UEMOA, Etats concernés, Banque Mondiale, UE, AFD, PNUD, UN Habitat, BAD, NEPAD, CEDEAO, BOAD, OPEP, BADEA, BID, etc.</p>
<p>3. Contexte: Dans la mise en œuvre du programme de développement urbain, les articulations de la politique de communication entre le niveau communautaire et le niveau national sont fondamentales. La définition d'une politique de communication, devrait permettre de mieux faire connaître les actions initiées, d'en mesurer les réalisations et de sensibiliser les acteurs et les populations bénéficiaires sur les défis à relever.</p>	
<p>4. Objectif: Ce sous-programme a pour objet : d'assurer le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme ; de financer le programme d'information et de communication afin d'assurer sa vulgarisation et son appropriation par les différents acteurs et partenaires.</p>	
<p>5. Description : Le sous-programme consistera à développer une politique de communication communautaire relative aux objectifs et enjeux du programme de développement urbain. Il permettra aussi de mettre en place des programmes de formation pour le renforcement des capacités des acteurs dans les domaines de la planification et de la gestion urbaine.</p>	
<p>6. Méthodologie : la mise en œuvre de ce sous-programme se fera sur la base de la formulation d'un programme de renforcement des capacités et sur les stratégies de communication qui sera proposé par l'UEMOA.</p>	
<p>7. Coût estimatif du sous-programme : 600 millions FCFA</p>	<p>8. Période d'exécution : 2009-2018</p>